

DECISION PORTANT APPROBATION D'UN CONTRAT AVEC LA POSTE

C.E-22/ 56

Le Maire d'Épinay-sur-Seine, Président de la Caisse des Ecoles,

Vu la délibération du Comité de la Caisse des Ecoles en date du 8 décembre 2011 approuvant la modification du statut de la Caisse des Ecoles,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2012 approuvant les nouveaux statuts de la Caisse des Ecoles,

Vu la délibération du Comité de la Caisse des Ecoles du 25 juin 2020, portant délégation au Président,

Considérant qu'il convient de fixer, par contrat, les obligations réciproques des deux parties,

DECIDE

Article 1 : Le présent contrat a pour objet la prise en charge de l'affranchissement des enveloppes réponse des élections des parents représentants au comité de la Caisse des Ecoles.

Article 2 : Le contrat entre La Poste - Direction Opérationnelle Territoriale Courrier - Direction des clients entreprise - 23 Grande allée 12 février 1934 - 77442 - MARNE-LA-VALLEE CEDEX 02 et la Caisse des Ecoles d'Épinay-sur-Seine est approuvé.

Article 3 : Le contrat est conclu pour la période du 10 novembre 2022 au 07 décembre 2022, à condition qu'il ait été préalablement notifié au prestataire.

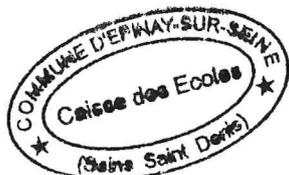
Article 4 : Le montant de la dépense prévu au budget de la Caisse des Ecoles s'élève à :

- 100,00 € HT pour le forfait premier numéro autorisation,
- 0,78 € TTC par enveloppe reçue au cours de la période de validité prévue pour les élections à savoir du 10 novembre 2022 au 07 décembre 2022,
- 100, 00 € HT pour la restitution programmée site client avec habilitation.
- 0.01 € TTC pour le stockage au pli
- 77,00 € HT pour le forfait stockage des plis

Article 5 : Dans les deux mois suivant sa publication, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative pour excès de pouvoir ou plein contentieux.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine Saint-Denis, publiée et notifiée à La Poste.

Publié le: 11/08/2022



Fait à Épinay-sur-Seine,
le 11 AOUT 2022

Le Maire,
Président de la C.E.

Hervé CHEVREAU

C A I S S E D E S É C O L E S